

l'établissement des Chevaliers de l'Arc en main, ou maison de la Flèche, qui la confinait au sud, avait pour limites au nord la rue Sainte-Hélène, au couchant la rue d'Auvergne, au midi les remparts de la ville — plus tard rue Laurencin, maintenant rue des Remparts-d'Ainay —, au levant un mur de clôture correspondant à l'actuelle rue de la Charité ou plus exactement à la face antérieure de ses maisons occidentales. Les biens des Jésuites furent d'abord mis sous séquestre, puis vendus en 1775 à la Compagnie Pierre Rogé. Les créanciers de celle-ci, par suite de la transaction du 23 vendémiaire an XI (15 octobre 1802) avec M. de Laurencin, représentant la Compagnie Perrache, les revendirent en neuf lots, en y comprenant la maison de la Flèche ¹ et réserve étant faite du terrain nécessaire à l'ouverture ou au prolongement de certaines rues. Le 16 brumaire an XII (8 novembre 1803), Paul Macors, pharmacien, acquit les quatre lots II, III, V et VI, c'est-à-dire tout le terrain compris entre les bâtiments des Jésuites au nord, la rue d'Auvergne au couchant, les remparts au midi, au levant la rue Neuve-Saint-Joseph, ou rue de Puzy, ouverte dès 1803. Mais, le jour de l'adjudication, il « élut en amis » pour les lots II et III Cohert ou Couhert et pour le lot V Boirié ². Donc, à vrai dire, il ne possédait que le lot VI, l'espace entre la rue de Puzy, les remparts et le tracé idéal des deux rues projetées, au nord la rue Rogé — maintenant portion orientale de la rue Jarente —, au couchant la rue de la Direction, plus tard partie de la rue Bourbon et maintenant de la rue Victor-Hugo.

Néanmoins nous verrons bientôt qu'il agissait en propriétaire dans le lot III, et que les contemporains regardaient ce lot comme lui appartenant, puisqu'ils désignaient sous les noms de clos Macors et jardin des Mosaïques tout l'espace entre la rue de Puzy, les remparts, la rue d'Auvergne et la rue projetée Rogé ou mieux la lisière nord de celle-ci, Macors jouissant précairement du terrain réservé pour la rue Rogé, de même qu'il jouissait de la

1. Voir le plan, fig. 1. L'original de ce plan est aux arch. mun., série O¹, rues, acquisitions ; dossier de la rue Bourbon, liasse Dépierre.

2. Arch. mun., série dossier et liasse cités : 9 avril 1812, cahier des charges rédigé par Desgranges aîné... ; 18 décembre 1818, mémoire pour les s^{rs} Dépierre ; 1824 (?), analyse des pièces fournies par les s^{rs} Dépierre. — Vermorel, *Historique*, p. 433 et suiv., 468 et suiv. ; *Notes*, 5, p. 994 et suiv. — L'assertion de Comarmond, *Description...*, p. 686, est totalement fautive : « Ce jardin dépendait du clos du couvent Saint-Michel, avant 1793, époque où il fut vendu comme propriété nationale ».